

BULLETIN MUNICIPAL



Le 28 juillet 2023

703

CONSEIL MUNICIPAL

Archill Gladu, Maire

Raphaël Benoît, siège #1
Loisirs et famille
Sécurité publique
Centre Vacances Lac Simon
APELSIMPO

Cédric Champagne, siège #2
Loisirs et famille
Ressources humaines et finances

Mathieu Fecteau, siège #3
Loisirs et famille

Jean-René Côté, siège #4
Urbanisme et environnement
Travaux publics
RRGMRP et CCU

Edith Cooke, siège #5
Urbanisme et environnement
Substitut à la MRC de Portneuf
Substitut à la RRGMRP et CCU

Marie-Ève Moisan, siège #6
Pro-maire
Sécurité publique
Ressources humaines et finances
Travaux publics

ÉQUIPE DE LA MUNICIPALITÉ

Serge Allaire, Directeur général
Denis Grégoire, Travaux publics
Nathalie Paquet, Trésorière adjointe
Vacant temporaire, Loisirs
Vacant temporaire, Urbaniste
Nathalie Naud, Agente de bureau au greffe
Lyne Hardy, Agente de bureau au greffe

HORAIRE D'OUVERTURE

Lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
Vendredi de 9 h à 12 h

COORDONNÉES

Téléphone : 418 337-6741

Fax : 418 337-6742

Courriel : saintleonard@derytele.com

Loisirs : loisirstleonard@derytele.com

Urbanisme : urbanisme@derytele.com

Site Web : www.st-leonard.com

Adresse : 260, rue Pettigrew, Saint-Léonard,
GOA 4A0

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Ordures : Vendredi aux 2 semaines

Recyclage : Vendredi aux 2 semaines

Matières organiques : Vendredi toutes les semaines
(14 avril au 24 novembre)

INCENDIE – AMBULANCE – POLICE : 911

PRÉVENTION SUICIDE : 1 866 277-3553

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La chronique « Les séances du conseil en bref » qui vous communique les principales décisions est à titre d'information. Les résolutions sont, pour la plupart, résumées. Les procès-verbaux et les règlements sont disponibles pour consultation aux heures normales de bureau ou sur notre site Internet. Ces documents sont publics.

PROCHAINE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi le 14 août 2023 à 19 h

JOUR DE TOMBÉE POUR LE PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

Jeudi le 21 septembre 2023



SÉANCES DU CONSEIL EN BREF

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 5 JUIN 2023 OÙ SONT PRÉSENTS:

M. Archill Gladu, maire, M. Raphaël Benoit, M. Cédric Champagne, M. Mathieu Fecteau, M. Jean-René Côté, Mme Édith Cooke, Mme Marie-Ève Moisan, conseillers/ères.

Comptes à payer

Autorisation pour le paiement des comptes à payer au montant de 325 608.28\$.

Accueil d'une nouvelle conseillère

Le maire souhaite la bienvenue à la nouvelle conseillère au poste numéro 5, Mme Édith Cook, élue suite à la dernière élection.

Développement WALSH – Règlement 490-23

Le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt.

Campagne de sociofinancement pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le SOS Accueil

Un montant de 200\$ a été remis à l'organisme SOS Accueil.

Réparation du réservoir d'eau potable

Des travaux seront entrepris pour des travaux de réparation de la fuite d'eau à l'heure, entrepreneur à déterminer.

Entretien de la génératrice au réservoir

Un contrat d'entretien de la génératrice a été octroyé à Génératrice Drummond au coût de 1 027.10\$ plus les taxes

Entretien de la pompe FLYGT (égouts)

Un contrat d'entretien annuel a été octroyé à Xylem au coût de 1 295 \$ plus taxes.

Remplacement d'une borne d'incendie

Un contrat de remplacement de la borne d'incendie endommagée a été octroyé à Pax Excavation au coût de 18 390.25 \$ plus taxes

Remplacement d'un garde-fou

Un contrat de remplacement des garde-fous a été octroyé à NPL au coût de 11 525.75 \$ plus taxes.

Conformité des installations de dépôt de neiges usées

Une analyse sur la qualité des sols et de l'eau au site du dépôt de neiges usées est nécessaire, le coût est de 500\$.

Achat d'équipements pour les parcs

Seront achetés : marbre pour le terrain de baseball, peinture pour piste cyclable, peinture blanche pour terrain de soccer (ligne)

Séance du conseil municipal 2023

Mardi 5 septembre 2023

Lundi 6 novembre 2023

Lundi 2 octobre 2023

Lundi 4 décembre 2023

Les séances débuteront à 19 heures.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 488-23

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Léonard a adopté lors de la séance ordinaire tenue le lundi 5 juin 2023, le règlement suivant :

Règlement 488-23 modifiant le plan d'urbanisme numéro 396-12 afin de revoir les limites des affectations dans le secteur de la Montée du Lac-Bleu

Résumé du règlement :

Ce règlement modifie la carte des grandes affectations du territoire du plan d'urbanisme de manière à agrandir l'affectation résidentielle de villégiature à même une partie de l'affectation forestière. Il intègre à l'affectation « résidentielle de villégiature » un espace résiduel, correspondant à une partie du lot 6 386 222, qui est adjacent à la Montée du Lac-Bleu et qui est destiné à l'implantation de sept résidences saisonnières. Ce règlement revoit également les limites de l'affectation « résidentielle rurale » attribuée aux espaces localisés dans ce même secteur pour les faire coïncider avec les limites des terrains résidentiels existants.

Ce règlement est entré en vigueur le 22 juin 2023 à la suite de la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Portneuf.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné à Saint-Léonard, le 28 juillet 2023.



Serge Allaire
Directeur général et
Greffier-trésorier

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 489-23

Le conseil municipal de la municipalité de Saint-Léonard a adopté lors de la séance ordinaire tenue le lundi 5 juin 2023, le règlement suivant :

Règlement 489-23 modifiant le règlement de zonage # 400-12 afin de modifier les limites des zones RV-5, FO-4, FO-6 et RB/RU-1 dans le secteur de la Montée du Lac-Bleu

Ce règlement est entré en vigueur le 22 juin 2023 à la suite de la délivrance du certificat de conformité par la MRC de Portneuf.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau du soussigné, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné à Saint-Léonard, le 28 juillet 2023.



Serge Allaire
Directeur général et
Greffier-trésorier

NOUVELLES

AVIS SUR LES FEUX À CIEL OUVERT

Si vous avez fait une demande de permis pour un feu à ciel ouvert et qu'il vous a été accordé, soyez vigilant car vous êtes responsables de votre feu.

Ainsi, aucun feu à ciel ouvert ne pourra être fait si :

- Des vents prévus au cours de la journée sont supérieurs à 20 km/h.
- Le danger d'incendie de forêt émis par la SOPFEU est élevé, très élevé ou extrême pour la région de Québec.
- Une interdiction de faire des feux à ciel ouvert est émise par la SOPFEU.



Alors même si vous avez une autorisation du Service des incendies et de la sécurité publique de la Ville de Saint-Raymond, vous êtes toujours responsable de votre feu jusqu'à extinction complète.

Site de la SOPFEU : <https://sopfeu.qc.ca/>

Site Web de la Ville de Saint-Raymond (Pour les permis de feux à ciel ouvert) : <https://villesaintraymond.com/services-au-citoyen/permis/permis-de-feu-a-ciel-ouvert>

ÉCONOMIE D'EAU

- Nettoyez les voies d'accès (entrée d'auto et trottoir) avec un balai plutôt qu'au pistolet d'arrosage.
- Placer une toile sur la piscine lorsqu'elle n'est pas utilisée afin de réduire l'évaporation.
- Type de pomme de douche - ordinaire : 4 à 6 gallons par minute





AVIS IMPORTANT - FRAUDE

Vous pourriez être approché par une entreprise qui offre des services de réfection d'entretoit. Ces gens vous demanderont de signer électroniquement un contrat sans vous remettre une copie, vous demanderont un spécimen de chèque et vous feront miroiter une subvention gouvernementale.

Sachez que ceci constitue une fraude. Si vous êtes sollicité, veuillez contacter immédiatement la Sûreté du Québec au 418 873-1234.

RÉFECTION DU PONT À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER ENTRAVES




Pour l'instant, l'heure et la date de début des travaux devrait se situer entre la fin août et la mi-septembre. L'information quant au début des travaux sera communiquée lorsque confirmée.

Entretemps, les citoyens sont invités à s'inscrire à une liste de diffusion des entraves de ce chantier en mentionnant le nom du chantier à l'objet : dgcnat@transports.gouv.qc.ca

DEMANDE DE PERMIS

FORMULAIRE DE PERMIS

 Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf
260, RUE PETTIGREW
SAINT-LÉONARD (QUÉBEC) G0A 4A0 Téléphone: (418) 337-6741
Télécopieur: (418) 337-6742

Demande certificat d'autorisation

Demande débutée le: _____	Demande complétée le: _____	No demande <input type="checkbox"/>
Saisie par: _____		
Type de permis: RÉPARATION		
Nature: _____		

Identification	
Propriétaire	Demandeur
Nom: _____	Nom: _____
Adresse: _____	Adresse: _____
Ville: _____	Ville: _____
Code postal: _____	Code postal: _____
Téléphone: _____	Téléphone: _____

Suite au départ de notre inspectrice en urbanisme, des délais pourraient survenir pour la délivrance d'un permis. Nous mettons en tout en œuvre afin de conserver le niveau habituel des délivrances. Nous vous rappelons que le délai régulier est de 30 jours.

Entretemps, pour toutes demandes d'information relatives aux permis, veuillez contacter :

Serge Allaire

Directeur général et Greffier-trésorier

418 337-6741 poste 102

Courriel : sallaire@derytele.com



VISITES DE PRÉVENTION SERVICE DES INCENDIES DE SAINT-RAYMOND

Au cours des prochains jours et, pour toute la période estivale, les pompiers de la ville de Saint-Raymond procéderont à des visites de prévention.

Ces visites visent tous les bâtiments d'habitation sur le territoire de la ville de Saint-Raymond, de la municipalité de Saint-Léonard et de la ville de Lac-Sergent.

Les pompiers vérifient, entre autres, l'installation et l'entretien des avertisseurs de fumée, notamment s'il y a un avertisseur de fumée fonctionnel sur chaque étage, y compris le sous-sol de votre résidence. Ils vérifieront également votre extincteur si vous en avez un, ainsi que la présence de détecteur de monoxyde de carbone, si un garage est annexé à votre résidence ou s'il y a un appareil de chauffage à combustion.

Ne vous gênez pas pour poser toutes vos questions aux pompiers sur place, ils se feront un plaisir de vous répondre.

Si vous n'êtes pas à votre domicile lorsque les pompiers seront de passage, ils vous laisseront un accroche-porte pour vous signifier qu'ils sont passés.

Merci de votre collaboration lors de leur visite

Le Service des incendies
de Saint-Raymond

CHANGEMENT IMPORTANT DANS L'HORAIRE DES MESSES À L'ÉGLISE DE SAINT-LÉONARD

A partir du 1^{er} juillet, un nouvel horaire de messes pour tout Portneuf. Cet horaire va permettre de poursuivre l'offre de service de manière prévisible et régulière, mais avec un personnel moindre en raison des vacances et d'une diminution de la disponibilité des prêtres qui nous soutiennent généreusement.

Voici l'horaire des messes pour l'été qui passeront de 9h à **11h**

- le 9 et le 23 juillet
- le 6 et le 20 août
- le 3 et le 17 septembre



CHALEUR EXTRÊME

La définition de **chaleur extrême** varie selon les régions.

En moyenne, la température doit se situer entre 31 et 33 °C le jour et entre 16 et 20 °C la nuit, pendant trois journées consécutives.

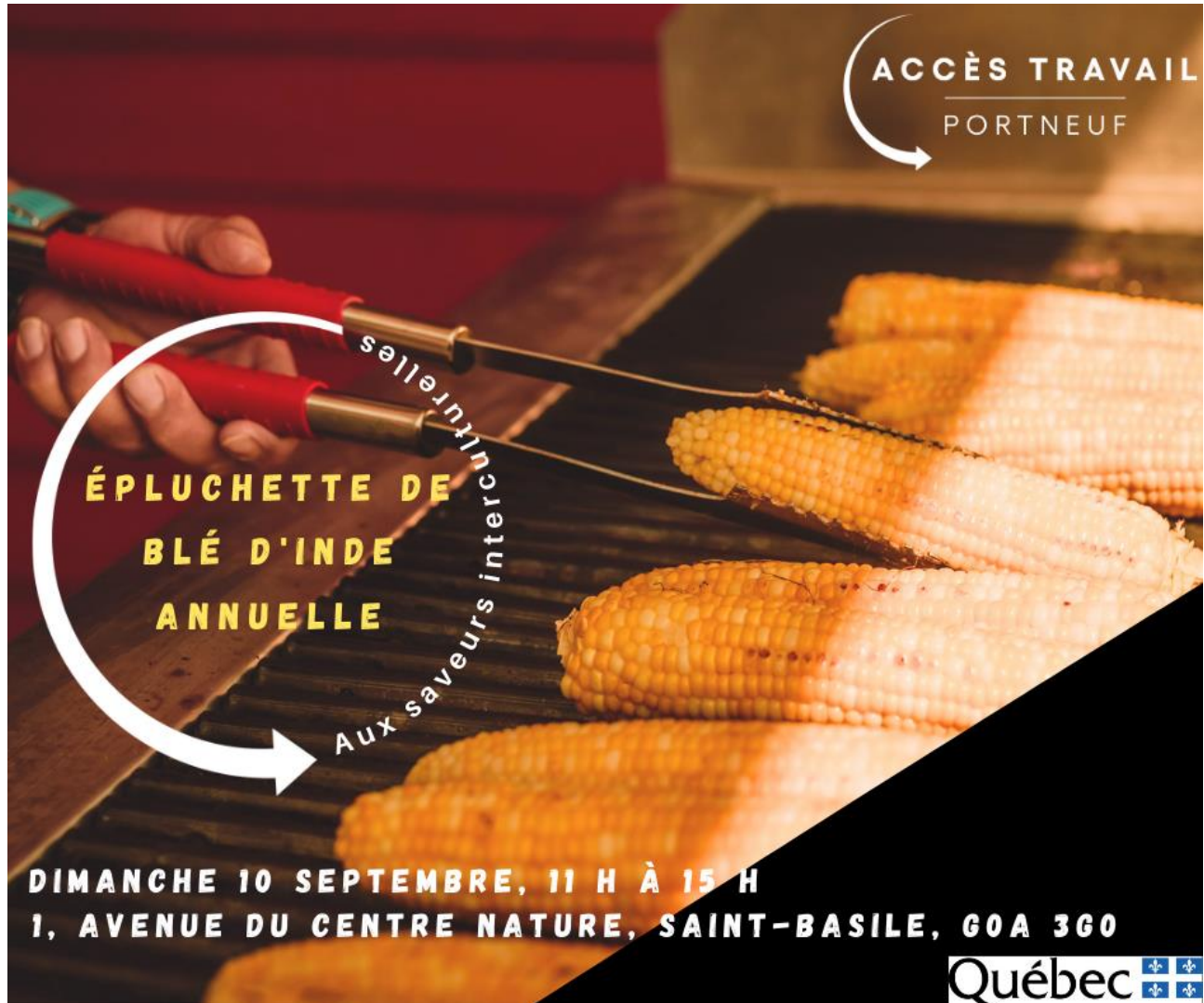


Lors d'une vague de chaleur, votre état de santé peut se détériorer rapidement. Vous pouvez prendre certaines précautions pour améliorer votre confort et diminuer les risques pour votre santé ou celle de vos proches.

- Hydratez-vous suffisamment :
 - buvez beaucoup d'eau sans attendre d'avoir soif. Suivez les indications de votre médecin concernant la quantité de liquide à boire, s'il y a lieu.
- Évitez de consommer des boissons alcoolisées, car l'alcool peut aggraver la déshydratation.
- Rafraîchissez-vous souvent :
 - prenez une douche ou un bain frais aussi souvent que nécessaire. Baignez-vous dans une piscine si c'est possible;
 - rafraîchissez votre peau avec une serviette mouillée plusieurs fois par jour. Par exemple, appliquez des linges humides froids sur le visage, les bras et le cou, et vaporisez de l'eau froide sur le visage;
 - passez quelques heures par jour dans des endroits climatisés ou plus frais de votre résidence. Si des lieux publics climatisés ou des piscines publiques, des jeux d'eau, des pataugeoires, des plages ou des parcs ombragés sont accessibles dans votre région, allez y passer quelques heures afin de vous rafraîchir.
- Protégez-vous de la chaleur :
 - réduisez vos efforts physiques;
 - portez des vêtements légers, amples et de couleur pâle. Portez un chapeau à large bord fait d'un tissu permettant la circulation de l'air;
 - planifiez vos activités physiques pendant les périodes les moins chaudes de la journée (par exemple, avant 11 h ou après 18 h).
- Fermez les fenêtres, les rideaux ou les stores lorsque le soleil brille. Ventilez si possible votre résidence lorsque la nuit est fraîche.
- Utilisez au minimum les appareils qui dégagent de la chaleur (cuisinière, four, sècheuse, télévision, luminaires, etc.).
- Donnez des nouvelles à vos proches et n'hésitez pas à demander de l'aide à votre entourage pendant les périodes de fortes chaleurs :
 - les personnes plus vulnérables devraient inviter régulièrement leurs proches (familles, voisins, amis);
 - les proches des personnes âgées, en perte d'autonomie ou vivant seules devraient régulièrement leur rendre visite.
- Surveillez la diffusion d'avertissements de chaleur et suivez les recommandations d'Environnement Canada ou de la direction de santé publique de votre région.

Si votre état de santé ou celui d'un proche s'aggravent ou si vous ou un proche êtes vulnérables à la chaleur, communiquez avec [Info-Santé 811](#) pour obtenir une évaluation et des recommandations. Appelez le 911 ou allez au centre hospitalier le plus proche, s'il y a urgence médicale.

LOISIRS



ACCÈS TRAVAIL
PORTNEUF

**ÉPLUCHETTE DE
BLÉ D'INDE
ANNUELLE**

Aux saveurs interculturelles

DIMANCHE 10 SEPTEMBRE, 11 H À 15 H
1, AVENUE DU CENTRE NATURE, SAINT-BASILE, GOA 3G0

Québec

- Animation avec le Général patente et la Table 0-5 ans
- Clotilde Schira (art clownesque participatif)
- Jeux gonflables
- Œuvre collective
- Musique et quadrille (danse)
- Plaisir garanti et bedaines remplies



Le 19 juillet 2023

Objet : Conférence « Les changements climatiques » de Pascal Yiakovakis

Bonjour,

Cette année, pour souligner ses 30 ans d'existence, la Société d'Horticulture et d'Écologie de Portneuf (SHEP) s'associe avec le Festival de films pour l'environnement (FFPE) et vous invite à venir rencontrer le météorologue professionnel Pascal Yiakovakis qui nous présentera sa conférence « **La science des changements climatiques, situation actuelle et tendance** ».

Le météorologue bien connu et maintenant conférencier, Pascal Yiakovakis, nous entretiendra sur les différents phénomènes de météo et des changements climatiques. Un rendez-vous à ne pas manquer, **samedi le 12 août 2023 à 13h30 à l'hôtel de ville de Saint-Casimir**.

Les impacts des changements climatiques se manifestent à chaque jour dans les différents secteurs économiques que ce soit au niveau de l'agriculture, du tourisme ainsi que dans les infrastructures et bâtiments municipaux et urbains. Toute la population de la MRC de Portneuf est concernée donc nous vous invitons à promouvoir cette conférence auprès des personnes ressources des travaux publics, de la sécurité publique ainsi qu'à vos citoyens.

Pour avoir plus d'informations au sujet de cette conférence, vous pouvez consulter le site web du Festival de films pour l'environnement (FFPE) où vous y trouverez une brève entrevue de Geneviève Bilodeau, marraine du Festival, avec Pascal Yiakovakis.

<https://www.ffpe.ca/les-changements-climatiques/>

En espérant pouvoir compter sur votre présence!

Liliane Drolet, secrétaire

Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf (SHEP)

P.-S. - Pour le prix d'entrée, votre contribution volontaire sera appréciée.

LA MRC DE PORTNEUF LANCE LA TROISIÈME ÉDITION DE LA VIRÉE ENRACINÉE

Cap-Santé, le 27 juin 2023. – La MRC de Portneuf, en collaboration avec la Table de concertation agroalimentaire de Portneuf, lance officiellement la troisième édition du projet en restauration locale : La Virée Enracinée.

La Virée Enracinée, une expérience gourmande portneuvoise

La région de Portneuf regorge de producteurs enracinés dans Portneuf qui proposent des produits uniques et savoureux. Leurs produits d'exception seront mis en valeur dans le cadre de la troisième édition de La Virée Enracinée puisque du 30 juin au 3 septembre 2023, 10 restaurants portneuvois cuisineront les produits *Portneuf, Culture de saveurs*. Au menu : on retrouve des plats originaux, savoureux et locaux à manger au restaurant ou en pique-nique.

Les restaurants et comptoirs participants proposent un plat, du style de leur choix, concocté avec au moins trois produits d'entreprises membres de *Portneuf, Culture de saveurs*.

En plus des nombreux attraits touristiques à découvrir dans la région, il sera donc possible cet été de déguster les saveurs portneuvoises! D'ailleurs, sur le site Web de *Portneuf, Culture de saveurs*, les amateurs de plein air, de nature, de culture ou de sorties gourmandes découvriront plusieurs suggestions d'activités et d'itinéraires à combiner à leur virée.

Les restaurants participants

Voici les 10 restaurants qui vous invitent à manger local cet été dans le cadre de la troisième édition de La Virée Enracinée :

- 1- Bistro La Ferme (Deschambault-Grondines);
- 2- Boulangerie le Soleil Levain (Deschambault-Grondines);
- 3- Brasserie La Fosse (Donnacona);
- 4- Casse-croûte du Roy (Deschambault-Grondines);
- 5- Casse-croûte St-Caz (Saint-Casimir);
- 6- Le Mondial (Saint-Raymond);
- 7- Le P'tit Patelin (Cap-Santé);
- 8- Microbrasserie L'Esprit de clocher (Neuville)
- 9- Restaurant Chez Moi (Deschambault-Grondines);
- 10- Roquemont microbrasserie (Saint-Raymond).

À propos de *Portneuf, Culture de saveurs*

La mission de *Portneuf, Culture de saveurs* est de faire connaître et reconnaître la MRC de Portneuf en tant que territoire gourmand où l'authenticité et l'expertise de nos artisans se déploient à travers une gamme de produits et d'expériences diversifiés sur toute l'année. En tant que regroupement, nous souhaitons que la convivialité et l'esprit de solidarité des membres servent au plus grand nombre et soient un tremplin pour les nouvelles idées. De plus amples informations sur l'événement et sur *Portneuf, Culture de saveurs* sont disponibles ici : <https://portneuf.ca/culture-de-saveurs/>.



Route des fleurs 2023 de la MRC de Portneuf



Concours photos: <Aménagements horticoles privés 2023>

Le concours est organisé par la Société d'Horticulture et d'Écologie de Portneuf (SHEP).

- Le concours est réservé spécifiquement aux résidents de la MRC de Portneuf.
- Les photos doivent être prises uniquement sur le territoire de la MRC de Portneuf.
- La photo d'un aménagement fleuri doit être prise en 2023 par le propriétaire du jardin privé et acheminée, par courriel, directement à la SHEP.
- Les photos reçues en fichier électronique seront imprimées en format 8" X 10" par la SHEP. Les fichiers sont uniquement en format .jpg et peu importe la grosseur.
- Les inscriptions en ligne se font directement auprès de la SHEP à l'aide du formulaire d'inscription que l'on trouve dans le site web de la SHEP (sheportneuf.org).
- Aucune inscription par la poste ne sera acceptée.
- Date limite d'inscription et de réception du fichier de la photo: samedi le 9 septembre 2023 à 22h00.
- C'est le grand public qui déterminera, par votes secrets, les 3 gagnants lors de la <Fête des fleurs 2023 de la MRC de Portneuf> qui se tiendra samedi le 21 octobre 2023 à Saint-Marc-des-Carières.
- Tous les règlements et le formulaire d'inscription en ligne du concours sont disponibles dans le site web de la SHEP: (sheportneuf.org).



Informations :418 268.5511 / sheportneuf@telus.net / www.sheportneuf.org
Tous droits réservés © 2023 Société d'horticulture et d'écologie de Portneuf